

## COORDONNEES DE L'ENTREPRISE

Entreprise :  
Raison sociale :  
Adresse :  
CP/Ville :

Nom du Chef d'entreprise :  
Tél : mail :  
Activité :  
Siret :  
Statut entreprise:  EI  SARL  EURL  SAS  Autre :

## PARTICIPANT

Nom :  Artisan/Gérant non salarié  
Prénom :  Micro-entrepreneur  
Date de Naissance :  Dirigeant Sas/Sasu  
Sexe :  F  H  Conjoint collaborateur RM  
Adresse :  Conjoint associé  
 Demandeur d'emploi  
Mail :  Salarié  Autre :

## FORMATION(S) CONCERNEE (S)

Formation	Dates/Lieu ou A distance

## OBJECTIFS DE FORMATION ET ATTENDUS

Au regard de la fiche de formation détaillée mise à disposition, et afin d'affiner les attentes, vous estimez que :

- Les objectifs et contenus de la ou les formations ci-dessus correspondent aux besoins du participant, en lien avec l'entreprise ou le financeur
- Les modalités (la durée, le lieu,...) correspondent aux possibilités du participant
- Les modalités pédagogiques (type de support, programme, ...) semblent adaptées
- Vous souhaitez affiner mon besoin en formation avec un conseiller formation

Quels est votre niveau de connaissance/de pratique dans le domaine choisi :

Quels sont vos besoins spécifiques :

Le signataire certifie :

- L'exactitude des éléments transmis
- Avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente et les accepte
- Avoir pris connaissance de la fiche détaillée formation et du règlement intérieur
- Avoir les prérequis exigés le cas échéant

Fait le : A :  
Signature du participant ou du chef d'entreprise :

**TARIF** : Voir la fiche formation

## IMPORTANT

Aucune inscription ne sera acceptée sans le règlement ou la validation du financement.

Retour du bulletin d'inscription : 10 jours avant le début de la formation selon les places disponibles.

En cas d'annulation de votre part moins de 10 jours avant le début de la formation, le règlement effectué sera conservé par la CMA.

Les pièces à fournir selon votre cas avec le bulletin signé/daté :

- Micro-entrepreneur : copie déclaration du Chiffre d'Affaires au SSI
- Demandeur d'emploi : indiquer votre numéro d'identifiant Kairos : .....
- Chèque cadeau formation

## Mentions Obligatoires

Un référent Handicap est à votre disposition  
Fiches formations détaillées disponibles sur  
le site internet de la CMAD ou sur demande  
(voir contact)

## CONTACT

28 avenue de France – BP 2015  
74000 ANNECY  
Sandrine ROUMAGNAC  
[sandrine.roumagnac@cma-74.fr](mailto:sandrine.roumagnac@cma-74.fr)  
☎ 04 50 23 12 14

N° SIRET : 187 420 013 00026  
N° déclaration O.F : 82 74 P 148074  
Cet enregistrement ne vaut pas agrément  
de l'Etat.

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

MAJ le 22/06/2020

## 1 - OBJET

Les présentes conditions générales de vente visent à définir les relations contractuelles entre la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Savoie – CMA74 et tout stagiaire souhaitant suivre une formation, qu'elle soit diplômante ou de perfectionnement. Elles prévaudront sur toutes autres conditions générales ou particulières non expressément agréées par la CMA74. La CMA74 se réserve le droit de modifier les présentes à tout moment. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande par le stagiaire.

## 2 - RÉSERVATION DE FORMATIONS

Le nombre de places étant limité par formation, la réservation est possible par téléphone ou courriel, dans l'attente de la réception du bulletin d'inscription.

## 3 - CONDITIONS D'INSCRIPTION

L'inscription à toute formation ne devient effective qu'à la réception du bulletin d'inscription et du règlement par tous moyens. Un chèque de caution peut-être sollicité pour toutes nos formations (formations techniques ou diplômantes).

## 4 - CONFIRMATION D'INSCRIPTION

Il peut être prévu un entretien individuel de positionnement pour les formations diplômantes ou certifiantes. Toute inscription sera confirmée par l'envoi d'une convocation environ une semaine avant le démarrage de la formation. Les horaires et le lieu seront mentionnés sur cette convocation.

## 5 - ANNULATION DE L'INSCRIPTION

**5 – 1** - La CMA74 se réserve le droit d'annuler une formation en cas d'effectif insuffisant laissé à son appréciation. Le règlement peut alors, soit être remboursé au stagiaire, soit être conservé pour un stage ultérieur, identique ou non. Le chèque de caution suivra le sort du règlement.

**5 – 2 – En cas d'annulation** à l'initiative de l'entreprise ou du stagiaire, la CMA74 devra en être informée au moins 5 jours calendaires avant le début de la formation. A défaut, elle conservera et encaissera le chèque de caution.

## 6 - COÛT ET MODALITES DE PAIEMENT

Les coûts de chaque formation sont indiqués sur le bulletin d'inscription. La CMA74 se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, étant toutefois entendu que le prix mentionné le jour de la commande sera le seul applicable au stagiaire. Des prises en charge sont susceptibles de réduire le coût réel suivant le statut du stagiaire.

Le coût du stage représente les frais d'inscription, les droits de participation et les documents pédagogiques. Toute personne participant au stage est redevable de ce coût.

## 7 - CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

### 7 – 1 – Rétractation ou désistement

- Si le désistement du stagiaire intervient au moins 5 jours calendaires avant le début de la formation, le remboursement du coût sera intégral et le chèque de caution sera restitué.

- Si le désistement intervient entre 5 jours calendaires et le jour même de la formation :

\* sans contact de la part du stagiaire : Le coût intégral de la formation sera encaissé sans possibilité de remboursement, même partiel.

Il en sera de même pour le chèque de caution. Le coût ainsi encaissé permettra néanmoins au stagiaire de procéder à une nouvelle inscription dans le délai de 1 an à compter de la date de sa première inscription.

\* pour cas de force majeure dûment justifiée et sans demande de report de la part du stagiaire: Le remboursement s'effectuera intégralement et le chèque de caution sera restitué.

\* pour cas de force majeure dûment justifié avec demande de report de la part du stagiaire : Le premier report ne sera pas facturé. Une somme de 50 € sera demandée pour frais de dossier à partir du deuxième report. Le chèque de caution sera conservé dans l'attente de la réalisation effective du stage durant 11 mois. Il sera renouvelé par le stagiaire le douzième mois.

### 7 – 2 – Abandon en cours de formation

Aucun remboursement, même partiel, ne se fera en cas d'abandon en cours de formation. Le chèque de caution sera encaissé dès l'abandon du stagiaire.

En cas d'abandon pour force majeure dûment justifiée, le stagiaire aura la possibilité de reporter son inscription sur une formation postérieure dont la date sera choisie par la CMA74 en fonction des disponibilités et des effectifs prévus. Le chèque de caution sera conservé dans l'attente de la réalisation effective du stage durant 11 mois. Il sera renouvelé par le stagiaire le douzième mois.

## 8 - PENALITES ET FRAIS DE RETARD

Tout impayé au-delà de 60 jours à compter de la date d'émission de la facture pourra entraîner une pénalité d'un montant correspondant à 3 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur sur l'intégralité de la somme restant due.

Outre cette pénalité, hormis pour le stagiaire inscrit à titre de particulier ou de demandeur d'emploi, une indemnité forfaitaire de 40€ sera due de plein droit au titre des frais de recouvrement, et ce même en cas de règlement partiel.

Si les frais exposés sont supérieurs à 40€, une indemnité complémentaire pourra être demandée sur justificatifs.

## 9 - MODALITES D'ORGANISATION DES FORMATIONS

Le contenu détaillé de toute formation et le planning sont transmis au stagiaire.

La CMA74 se réserve le droit de modifier exceptionnellement les jours et les heures mentionnés.

Le stagiaire s'engage à suivre la formation régulièrement, hormis cas de force majeure dûment justifiée, auquel cas il sera fait application de l'article 7-2 des présentes.

Les formations se déroulent dans les locaux de la CMA74 ou dans des locaux extérieurs pour des nécessités de service.

Tous les intervenants chargés de la formation sont dûment qualifiés. Le nombre maximum de participants est fixé pour chaque formation en fonction de la superficie d'accueil et/ou d'impératifs pédagogiques. La CMA74 se réserve le droit d'annuler une formation en cas d'effectif insuffisant laissé à son appréciation.

## 10 - CONTESTATIONS ET LITIGES

Les présentes conditions générales de vente sont soumises à la loi française.

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'application des présentes, la compétence est attribuée au Tribunal administratif de Grenoble.